

Informations de base

2020/2633(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Secteur des fruits et légumes et le secteur vitivinicole: mesures temporaires exceptionnelles dérogeant au règlement (UE) n° 1308/2013 en vue de remédier aux perturbations du marché provoquées par la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place à cet égard

Complétant [2011/0281\(COD\)](#)

Subject

3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux

4.20 Santé publique

4.20.01 Médecine, maladies

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/04/2020	Publication du document de base non-législatif	C(2020)02886	
30/04/2020	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
13/05/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/06/2020	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué prolongée par le Parlement par 2 mois		
08/09/2020	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		